

Le compte-rendu du conseil communautaire du 18 décembre 2015 a été approuvé à l'unanimité.

Intervention d'agriculteurs sur la situation agricole actuelle

En début de réunion, trois agriculteurs, Stéphane HERCOUET, Jean-Michel JUHEL et Jérôme SIMEON sont intervenus devant le conseil communautaire pour présenter la situation agricole actuelle, les raisons de cette situation, ses conséquences et les actions menées depuis l'été dernier pour tenter d'y trouver des remèdes. Ils se sont notamment adressés en ce sens aux élus en qualité d'acheteurs publics.

Ils ont clôturé leur intervention en demandant le soutien des élus pour « faire remonter » leurs revendications.

1)COMMANDE PUBLIQUE

1-1)Marché Publique

1-1-1)Achat de carburant (gasoil) pour le parc de véhicules de la CCAH

RAPPORT DU PRESIDENT

Suite à la consultation lancée, pour la période du 1^{er} février 2016 au 31 janvier 2017 trois fournisseurs ont présenté une offre.

Il est proposé de retenir celle de la société CPO Compagnie Pétrolière de l'Ouest/Combustible de l'Ouest.

Cette dernière est basée sur le barème national DIREM du jour avec une remise de 0.020 € HT / litre. Soit un tarif final de 33 454.44 € TTC pour 33 500 litres estimés pour 12 mois (estimation calculée à la date de référence du 01/01/2016 retenue pour l'analyse des offres).

Comme par le passé, les factures seront payées par le service déchets (principal consommateur) et remboursées en fin d'année par les autres services au regard de leur consommation.

Décision :

Le conseil communautaire retient la proposition de la société CPO Compagnie Pétrolière de l'Ouest/Combustible de l'Ouest.

Cette dernière est basée sur le barème national DIREM du jour avec une remise de 0.020 € HT / litre. Soit un tarif final de 33 454.44 € TTC pour 33 500 litres estimés pour 12 mois (estimation calculée à la date de référence du 01/01/2016 retenue pour l'analyse des offres).

7) FINANCES LOCALES

7-1) Décisions budgétaires

7-1-1) Orientations budgétaires 2016 : propositions

RAPPORT DU PRESIDENT

En fonctionnement :

Au service général :

Continuer à faire des économies dans le fonctionnement des services, partout où c'est possible,

Au service enfance jeunesse :

- faire appel le moins possible aux prestataires externes,
- organisation de 2 séjours « jeunes » : 1 semaine en été et 5 jours à Paris à Noël

En ce qui concerne la vie associative :

- maintenir nos aides aux emplois associatifs,
- dans le cadre de la recomposition territoriale, accroître les moyens de l'office du tourisme,
- se référer à l'année 2014 pour les aides au fonctionnement des associations, et à l'organisation de manifestations culturelles.

Sur les voyages éducatifs des collèves :

- Maintenir l'enveloppe de 2015 : 7 000 € répartie au prorata du nombre d'élèves de chacun des 2 collèges

Fonctionnement des micro-crèches :

- Transformer en emploi permanents les emplois des personnes en contrats aidés créés lors de l'ouverture des structures, soit 3 emplois.

En investissement :

- la poursuite des projets engagés en 2015 et non terminés
- le maintien des aides économiques, agricoles et logement
- le maintien des fonds de concours aux communes de Plédéliac et Tramain,
- répondre à l'appel de fonds de E-Megalix pour la première tranche de pose de la fibre optique (Dolo – Langouhèdre – La Nouette à TRAMAIN, soit environ 80 000 €

Les projets :

Il vous est proposé les priorités suivantes :

1) Projets structurants :

- Pôles santé : accompagner par fonds de concours les projets communaux ayant trait à la santé : le pôle médical et paramédical de Jugon-les-Lacs, les pôles médical et paramédical de Plénée-Jugon.
- Apporter un fonds de concours de 150 000 € à la commune de PLENEE-JUGON pour l'équipement en gradins et équipements scéniques de la salle multifonctions
- Réaliser le local aviron
- Projet de ski nautique sur câble à Dolo : mener ce projet dans l'année
- Réaliser les études, lancer les consultations et commencer les travaux concernant la partie « ouvrage de franchissement » du projet des Balades de Jugon-les-Lacs.

2) Maintien et renforcement d'ouvrages :

- Réaliser le programme d'accessibilité des locaux publics pour les personnes en situation de handicap.
- Participation au remplacement des jeux extérieurs de la maison de l'enfance à PLENEE-JUGON
- Rénovation de la Salle de Sports de Plédéliac afin de trouver une solution aux problèmes d'humidité.
- Les travaux pour adapter la déchèterie au projet de ressourcerie.

3) Dans le chapitre économique :

- Les acquisitions foncières, à proximité des Vallées et aux 4 Routes
- Vente du reste des terrains disponibles du PA du Carrefour du Penthièvre au groupe COOPERL HUNAUDAYE ;
- Débuter en fin d'année les travaux d'assainissement permettant de relier le Parc d'Activités du Carrefour du Penthièvre au réseau d'assainissement de Lamballe Communauté.

La fiscalité :

- Maintien des taux de 2015, et du tarif de la ROM

Proposition du bureau communautaire :

Valider les orientations budgétaires ci-dessus.

Décision :

Le conseil communautaire, à l'unanimité, valide l'ensemble des orientations budgétaires ci-dessus.

7-10) Divers

7-10-1) Alimentation électrique du Pôle Ophtalmologique :

RAPPORT DU PRESIDENT

Le terrain vendu au pôle ophtalmologique n'est pas desservi en électricité. Il convient donc d'y procéder.

Le montant de la participation communautaire à verser au Syndicat Départemental d'Electricité (SDE) s'élèverait à la somme de 2 364 €.

Propositions :

Approuver le projet d'extension pour desservir le pôle ophtalmologique en desserte en électricité basse tension – Tarif Jaune,
 Approuver le versement au SDE, maître d'ouvrage, d'une participation de 2 367,00 €.

Décision :

Le conseil communautaire :

- Approuve le projet d'extension pour desservir le pôle ophtalmologique en desserte en électricité basse tension – Tarif Jaune,
- Approuve le versement au SDE, maître d'ouvrage, d'une participation de 2 367,00 €.

7-10-2) Contrat Départemental de territoire 2015 (enveloppe 1 272 705 €) : répartition des crédits

RAPPORT DU PRESIDENT

1) Enveloppe des projets communautaires :				
Téléski	110 000	<i>Estim 285 000</i>		
Salle de sport Plédéliac	60 000	<i>Estim 120 000</i>		
Passerelle Balades	300 000	<i>Estim 500 000</i>		
Total	470 000			
Reste pour les projets communaux 1 272 705 - 470 000 = 802 705 €				
2) Enveloppe des projets communaux :				
On réserve une dotation de solidarité de 70 000 € pour Tramain, reste 732 705 € : 732 705 € réparti à 100 % au prorata du nb d'habitants et 70 000 € ajoutés à Tramain.				
Communes	Nd d'hbts	Par Hbt	sans DS	Avec DS
TRAMAIN	669	86,8958	58 133	128 133
PLEDELIAC	1 318	86,8958	114 529	114 529
PLESTAN	1 539	86,8958	133 733	133 733
PLENEE JUGON	2 436	86,8958	211 678	211 678
JUGON DOLO	2 470	86,8958	214 633	214 632
	8 432			
			Total	802 705
3) Répartit° des enveloppes sur les projets :				
TRAMAIN :		Estimation	Montant	
Restruc de la cuisine de la salle polyvalente		220 000	60 000	
Création de 3 logements jeunes			68 133	
			128 133	
PLEDELIAC				
Restructuration Bibliothèque		300 000	50 000	
Restructuration de l'ancienne poste		150 000	64 529	
			114 529	

PLESTAN		
Travaux de sécurité RD 712 et RD 55	250 000	50 000
Restructuration Bibliothèque	60 000	30 000
3 logements jeunes bat mairie	150 000	53 733
		133 733
PLENEE-JUGON		
Salle Multifonctions dotée de gradins	1 300 000	211 678
JUGON-LES-LACS cne nouvelle		
Construction d'une maison des services	1 500 000	214 632
Sont intégrés dans la partie "Projets structurants" les projets surlignés.		
soit un total alloué aux projets communautaires et structurants de		1 018 176 €

Proposition du bureau communautaire :

Valider la proposition de répartition des crédits du contrat départemental de territoire ci-dessus, avec une possibilité de faire varier cette répartition par commune.

Décision :

Afin de répondre à la demande du Conseil Départemental, le conseil communautaire décide, à l'unanimité, de répartir les crédits comme suit :

1) Enveloppe des projets communautaires :

Assainissement PA du Penthièvre	270 000	<i>Estim 700 000</i>
Passerelle Balades de Jugon	200 000	<i>Estim 500 000</i>
Total	470 000	

Reste pour les projets communaux $1\,272\,705 - 470\,000 = 802\,705$ €

2) Enveloppe des projets communaux :

On réserve une **dotation de solidarité** de 70 000 € pour Tramin, reste 732 705 € : **732 705 €** réparti à 100 % au prorata du nb d'habitants et 70 000 € ajoutés à Tramin.

Communes	Nd d'hbts	Par Hbt	sans DS	Avec DS
TRAMAIN	669	86,8958	58 133	128 133
PLEDELIAC	1 318	86,8958	114 529	114 529
PLESTAN	1 539	86,8958	133 733	133 733
PLENEE JUGON	2 436	86,8958	211 678	211 678
JUGON DOLO	2 470	86,8958	214 633	214 632
	8 432		Total	802 705

3) Répartit° des enveloppes sur les projets :

TRAMAIN :	Estimation	Montant
Restruc de la cuisine de la salle polyvalente	220 000	60 000
Création de 3 logements jeunes	300 000	68 133
		128 133

PLEDELIAC

Restructuration Bibliothèque	250 000	114 529
		114 529

PLESTAN

Travaux de sécurité RD 712 et RD 55	310 000	58 733
3 logements jeunes bat mairie	150 000	75 000
		133 733

PLENEE-JUGON

Salle Multifonctions dotée de gradins	1 300 000	211 678
---------------------------------------	-----------	----------------

JUGON-LES-LACS cne nouvelle

Construction d'une maison des services	1 500 000	214 632
--	-----------	----------------

Sont intégrés dans la partie "Projets structurants" les projets surlignés.

soit un total alloué aux projets communautaires et structurants de **1 039 443 €**

7-5) Subventions

7-5-1) Subvention à l'office du Tourisme :

RAPPORT DU PRESIDENT

Au cours d'une rencontre avec la présidente et le directeur de l'office du Tourisme, nous avons étudié leur proposition budgétaire.

Leur budget, qui intègre un 2^{ème} salarié en emploi aidé, s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 78 000 €, avec une subvention de la CCAH de 36 000 € pour le fonctionnement et de 9000 € pour l'emploi associatif, soit une augmentation de 2300 € par rapport à l'année de référence 2014.

Cette augmentation marquerait notre effort envers cette association, compte tenu de son rôle de « service public » et aussi pour la « remettre à niveau » dans le cadre de la recomposition territoriale.

Proposition :

Allouer une subvention de 45 000 € à l'office du Tourisme, pour l'année 2016

Décision :

Le conseil communautaire alloue une subvention de 45 000 € à l'office du Tourisme, pour l'année 2016

TABLE DES MATIERES

Intervention d'agriculteurs sur la situation agricole actuelle

1)COMMANDE PUBLIQUE

1-1)Marché Publique

1-1-1)Achat de carburant (gasoil) pour le parc de véhicules de la CCAH

7) FINANCES PUBLIQUES

7-1) Décisions budgétaires

7-1-1) Orientations budgétaires 2016 : propositions

7-10) Divers

7-10-1) Alimentation électrique du Pôle Ophtalmologique :

7-10-2) Contrat Départemental de territoire 2015 (enveloppe 1 272 705 €) : répartition des crédits

7-5) Subventions

7-5-1) Subvention à l'office du Tourisme :

Compte-rendu des décisions du bureau communautaire du 4 décembre 2015

7) FINANCES LOCALES

7-5) Subventions

7-5-1) Dossiers d'aides à l'installation agricole :

Jeanne BRAULT, s'installe à compter du 1^{er} janvier 2016 comme associée du GAEC « de la ferme des hirondelles », à Plédéliac, avec son conjoint, Dominique LE CALVEZ.

L'activité de l'exploitation est le lait, en filière biologique. Le montant du plan d'investissement est de 26 000 €.

Jeanne BRAULT remplit les conditions pour recevoir l'aide forfaitaire à l'installation agricole d'un montant de 3000 €.

Proposition :

Allouer à Jeanne BRAULT l'aide forfaitaire de 3000 €, pour son installation.

Décision :

Le bureau communautaire décide d'apporter une aide de 3 000 € à Jeanne BRAULT, pour son installation.

7-5-2) Amélioration de logements dans le cadre du PIG « précarités énergétiques et adaptation » : participation de la CCAH

Par délibération du 20 Décembre 2013, le conseil communautaire a pris la décision de poursuivre le programme d'intérêt général local « précarités énergétiques et adaptation » au titre des années 2014 à 2017. A travers ce programme, la CCAH s'engage à abonder le FART à hauteur de 500 € par logement éligible, pour les propriétaires occupants à ressources « très modestes ».

Le Président avait été autorisé à signer le protocole d'accord correspondant avec l'ANAH.

Dans ce cadre, 2 dossiers de demande d'aide ont été établis, ils concernent :

- Mr et Mme Charles TANVE, domiciliés « la Peyrouse » à JUGON-LES-LACS commune nouvelle
- Mr Yohan MEGRET, domicilié « la Touche Labbé » à PLENEE-JUGON

Conformément au protocole d'accord signé, la participation de la CCAH sera de 500 € par dossier, en abondement du FART.

Proposition :

accorder une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

Décision :

Le bureau communautaire accorde une subvention de 500 € pour chacun des dossiers ci-dessus, dans le cadre du PIG local 2014-2017 « précarités énergétiques et adaptation ».

7-5-3) Subventions 2016 aux associations communautaires

Il est proposé de verser aux associations communautaires une partie des subventions concernant l'année 2016, soit :

Les subventions de fonctionnement : 50% de la subvention 2015

La totalité des subventions concernant les emplois associatifs

La totalité de la subvention d'équipement à la Station Sport Nature : 7 500 €

Décision :

Le bureau communautaire décide de verser aux associations communautaires :

- 50% de la subvention de fonctionnement 2015
- La totalité des subventions concernant les emplois associatifs
- La totalité de la subvention d'équipement à la Station Sport Nature : 7 500 €

8) DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

8-2) Aide sociale

8-2-1) ALSH - Vacances d'Hiver 2016

1) Accueil de loisirs :

Public : 3-11 ans.

Période d'ouverture : du lundi 8 février 2016 au vendredi 19 février 2016-10 journées d'ouverture

Sites : accueil de loisirs « 123 soleil », 1 A Rue Alexandrine LECRUBLIER, 22640 PLENÉE JUGON

Direction : Annie Lucienne (agent de la commune de Plédéliac en formation de directeur BAFD)

o **Programme :**

Centre de loisirs : accueil à la journée ou demi-journée avec repas ou demi-journée sans repas -

Public concerné : 3-5 ans et 6-11 ans

Grands jeux, activités manuelles, jeux d'éveil, pâtisserie, sorties, ...

2) Centre d'accueil jeunesse de Tramain :

Public : 11- 17 ans

Périodes : le centre sera ouvert 1 journée par semaine

Horaires: 13H 30 – 17H 30 (jusque 23h30 si soirée)

Direction : Benjamin TYMEN, titulaire BPJEPS APT avec mention complémentaire « direction d'ACM » (obtenue en octobre 2010)

Diverses activités peuvent être proposées

3) Tarifification :

La tarification modulée mise en place depuis le 1^{er} septembre 2015-nouveaux tarifs pour Tramain

4) Besoins en personnel ALSH de Plénée+ ALSH de Tramain:

Direction :

Personnel mis à disposition : LUCIENNE Annie

Personnel permanent : TYMEN Benjamin

Animateurs :

6 animateurs à temps complet du 8 au 12 février 2016

6 animateurs à temps complet du 15 au 19 février 2016

Des animateurs supplémentaires pourront être recrutés en cas d'effectifs élevés ou d'activités qui engendreraient un encadrement supplémentaire.

5) Rémunération :

Les agents seront rémunérés sur les bases d'un adjoint d'animation 2^{ème} classe :

Les animateurs : 1^{er} échelon (IB 340 IM 321)

Décision :

- Le bureau communautaire adopte l'organisation et le fonctionnement de l'accueil de loisirs d'hiver tels qu'indiqués ci-dessus.

8-8) Environnement

8-8-1) Participation financière pour l'étude d'optimisation de la collecte des déchets :

Dans le cadre du Programme Local de Prévention des déchets (PLP), nous menons actuellement une étude d'optimisation du service de collecte.

L'étude étant bien avancée, il convient, conformément à la délibération de notre syndicat de traitement des déchets en date du 14 février 2014, de verser notre participation financière à hauteur de 20%, soit 3 827.42 €.

Pour rappel, un montant de 4 000 € avait été inscrit à cet effet sur les budgets 2014 et 2015.

Proposition :

autoriser le Président à verser à Kerval les 20 % restant à la charge de notre EPCI

Décision :

Le bureau communautaire autorise le Président à verser à Kerval la somme de 3 827.42 € correspondant aux 20 % restant à notre charge pour la réalisation de l'étude d'optimisation de la collecte des déchets.

QUESTIONS DIVERSES

Nids de frelons asiatiques

Il est convenu que la destruction des nids reste à la charge du particulier concerné.